



folatecoere.fr



## PSE : Des mesures au forceps

FO a signé l'accord majoritaire ce lundi 1<sup>er</sup> février 2021 midi. Après 4 mois de négociations très intenses, nous avons réussi à trouver un compromis sur les mesures d'accompagnement.

### Résumé des mesures :

PDV		
Date limite de départ	31/12/2022	Date de départ hors CR
Congé de reclassement	6 mois	Préavis inclus
Indemnisation CR % brut	70%	
Indemnité incitative reclassement	80%	Récupération indemnité restante
Reclassement interne		
Maintien temporaire salaire	4 à 6 mois	
Mobilité géographique - Poste interne/externe		
Distance	50 km	
Frais de déménagement	2 000€ HT	
Reclassement externe		
EME	6 mois	9 mois pour les plus de 50 ans et les travailleurs handicapés
OVE(Offre Valable à l'Emploi)	2 offres	3 pour les plus de 50 ans et les travailleurs handicapés
Création entreprise	2 500€ + 5 500€	Suivant conditions
Auto-entrepreneur	2 500€ + 5 500€	Suivant conditions
Budget formation par salarié	4 000€ HT	Plafond 10 000€ HT max suivant avis commission suivi
Budget global formation	1 000 000€ HT	
Allocation dégressive temporaire	100€ / mois pdt 12 mois	
Protection sociale	Pendant le CR	Mutuelle + Prévoyance
Durée priorité réembauche	2 ans	

### Tableaux des primes supra-légales en mois de salaire :

PDV	Supra en mois		
	Ancienneté		
Age	0-9	10-19	+20
0-29	1	2	
30-39	2	3	4
40-49	3	4	4
50-54	4	4,5	4,5
55 et +	4	5	5

Licenciement	Supra en mois		
	Ancienneté		
Age	0-9	10-19	+20
0-29	1,5	2	
30-39	2	2	2,5
40-49	2	2,5	3
50 et +	2,5	2,5	3

Pour les salariés ayant entre 56 ans révolus et moins de 58 ans, et bénéficiant de 30 ans d'ancienneté, l'indemnité de départ volontaire sera portée de 5 mois à 6 mois de salaire.

Site web:	<a href="http://folatecoere.fr/">http://folatecoere.fr/</a>	Email:	<a href="mailto:syndicat.fo.latecoere@latecoere.aero">syndicat.fo.latecoere@latecoere.aero</a>
<b>Contacts :</b>			
Stéphane Faget		David Castaing	
06 21 05 17 64		06 35 14 37 72	
		Jean-Michel Couget	
		05 67 73 4373	

## Critères de pondération pour le calcul des points :

Critères	Nbre de points
<b>Charges de famille :</b>	
Célibataire/marié/pacsé/concubinage/divorcé/séparé sans personne à charge	1
Marié/pacsé/concubinage/divorcé/séparé avec 1 ou 2 enfant(s) à charge	2
Marié/pacsé/concubinage/divorcé/séparé avec 3 enfants à charge ou plus	2,5
Parent isolé (quel que soit le nombre d'enfants à charge)	3
<b>Ancienneté :</b>	
0 < ancienneté <= 1	0,5
1 < ancienneté <= 5	1
5 < ancienneté <= 10	1,5
10 < ancienneté <= 15	2,5
15 < ancienneté <= 20	3
20 < ancienneté <= 25	3,5
+ 25	4
<b>Age :</b>	
âge <25 ans	1
= 25 < âge < 30	2
= 30 < âge < 40	3
= 40 < âge < 45	4
= 45 < âge < 50	5
= 50 < âge < 55	6
= ou+ 55	7
<b>Handicap :</b>	
La notion de handicap est celle définie par l'article L 5212-13 du Code du travail qui indique la liste des catégories de bénéficiaires pouvant être pris en compte dans l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.	
Non	0
Oui	5
Salariés qui ont un enfant ou un conjoint en situation de handicap et reconnu comme tel	1
<b>Qualités professionnelles :</b>	
Inférieure aux attentes => les performances et résultats sont régulièrement en-dessous des attentes	0
Proche des attentes => les performances et résultats ne sont pas au niveau attendu mais se rapprochent de l'objectif	2
Conforme aux attentes => les performances et résultats sont régulièrement au niveau attendu	4
Supérieure aux attentes => Les performances et résultats sont régulièrement au-dessus des attentes	6

Ces différentes mesures sont en cours de validation par la DIRECCTE.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez à vous rapprocher de vos élus FO.

Retrouvez les tracts des Organisations Syndicales sur l'Intranet :  
<http://sp-aero.lat.corp/sites/Syndicats/SitePages/Accueil.aspx>

**FO, Notre santé, Nos emplois, Notre entreprise.**  
**#Protégez-vous, #Protégez-nous, #Protégeons-nous.**



AP : Activité Partielle  
 APLD : Activité Partielle Longue Durée  
 APC : Accord de Performance Collective  
 PDV : Plan de Départ Volontaire  
 PSE : Plan de Sauvegarde de l'Emploi  
 CSE : Comité Social et Economique  
 FO : Force Ouvrière

Site web:	<a href="http://folatecoere.fr/">http://folatecoere.fr/</a>	Email:	<a href="mailto:syndicat.fo.latecoere@latecoere.aero">syndicat.fo.latecoere@latecoere.aero</a>
<b>Contacts :</b>			
<b>Stéphane Faget</b>		<b>David Castaing</b>	
06 21 05 17 64		06 35 14 37 72	
		<b>Jean-Michel Couget</b>	
		05 67 73 4373	